

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Revue Militaire Suisse  |
| <b>Herausgeber:</b> | Association de la Revue Militaire Suisse  |
| <b>Band:</b>        | - (2009)  |
| <b>Heft:</b>        | [2]: Brigade infanterie 2   |
| <b>Artikel:</b>     | Martigny : armes à feu et sécurité au quotidien : entre politique et émotions           |
| <b>Autor:</b>       | Piller, Jean-Luc  |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-348917">https://doi.org/10.5169/seals-348917</a> |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

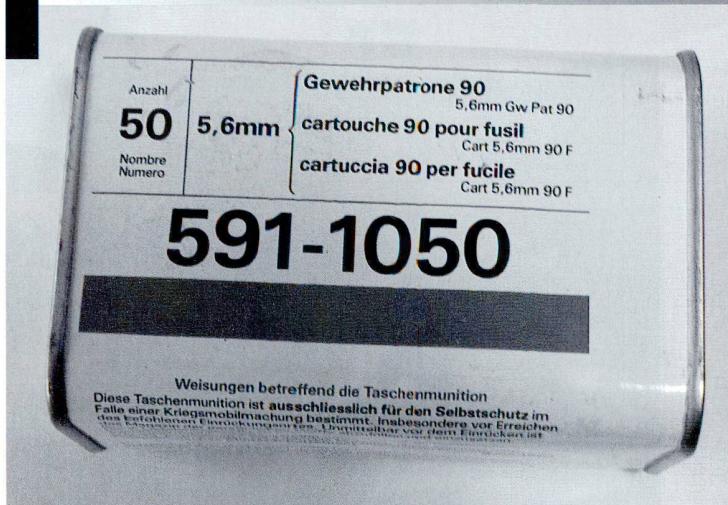
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



En 2009, la munition de poche a été retirée aux militaires.

### Conduite

## Martigny : armes à feu et sécurité au quotidien - Entre politique et émotions

**Jean-Luc Piller**

DDPS

**L**es répliques ont cinglé comme des balles de fusil. Mais les échanges se sont faits au coup par coup. La question de savoir si les armes à feu menacent ma sécurité au quotidien a reçu une réponse, une seule : l'émotion, encore l'émotion. Mardi 6 octobre dernier à Martigny, le Forum Sécurité Chablais organisait un débat en marge de la présence du DDPS à la 50<sup>e</sup> Foire du Valais. Témoignages poignants contre chiffres et statistiques, la discussion autour de l'initiative « pour la protection face à la violence des armes » est et sera, demain, politique, émotionnelle et féminine.

Pour la troisième année consécutive, le Forum Sécurité Chablais invitait à débattre de la question « Les armes à feu menacent-elles ma sécurité au quotidien ? » Pas moins de onze politiciens, militaires et autres spécialistes avaient répondu à l'invitation conjointe des organisateurs, l'Académie de Police de Savatan et le Centre de formation du Chablais de la Sécurité militaire de l'Armée.

### Côté droit...

Les opinions sont faites, le clivage quasi parfait. Voyons le côté droit : « l'arme est l'assurance-vie du policier, un outil qu'il utilise en ultima ratio » proclame Christian Varone, commandant de la Police cantonale valaisanne, tout en regrettant l'absence d'un registre fédéral des armes. Au nom des entreprises suisses de services de sécurité, Charles Zaugg explique que l'arme « est un droit exceptionnel pour un usage exceptionnel ». Pierre-André Haas, président de la Société vaudoise des carabiniers, fait l'apologie du tir et de ses à-côtés de plaisir et d'éducation à la responsabilité. Enfin, le commandant de corps Dominique Andrey, commandant des Forces terrestres, martèle que « le soldat doit être équipé ». Et que la confiance que lui accorde l'armée en lui remettant une arme ne doit pas s'arrêter lorsque le militaire quitte le service.

Ce côté droit du débat est appuyé par la politique : pour Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat vaudoise et

Christophe Darbellay, président du PDC suisse, l'initiative « pour la protection face à la violence des armes » vise d'abord à saper l'armée de milice.

### ...et côté gauche

Un avis que ne partage pas le côté gauche, avec Jean-Henri Dumont, président du parti socialiste du Valais romand ou Esther Waeber-Kalbermatten, conseillère d'Etat valaisanne. Pour eux, la responsabilité des armes à feu dans la violence au quotidien, les meurtres ou suicides qui s'ensuivent est avérée. Des faits que peut souligner Sonia Lucia Esseiva, criminologue de Lausanne : la Suisse est en tête des pays pour le nombre de femmes tuées par une arme à feu. Et entre 1980 et 2004, 45% des homicides ont été accomplis par une arme à feu – dont 12% étaient des armes militaires.

A la froideur de ces statistiques, deux femmes vont apporter une dimension humaine au cours du débat. « L'occasion fait le larron » explique Marylène Volpi Fournier qui, avec l'Association Parpas, est confrontée à la réalité des drames. Avec force et conviction, Hélène Aecherli, rédactrice à *Annabelle* raconte le pourquoi de la pétition lancée il y a trois ans par son magazine (plus de 17'000 signatures). Et tous les témoignages féminins reçus confirment le rôle de terreur et de menace que constitue une arme à la maison.

### Les opinions sont faites

Le débat de Martigny, modéré par la capitaine Pascale Crameri, n'ira pas plus loin. Les opinions sont quasi faites. Les militaires expliquent avoir fait des efforts (munition retirée, contrôle psychologique des militaires). Les politiciens dépassent l'arme elle-même et se battent autour de l'armée de milice. Dans le public, les émotions sont fortes et palpables. A coup sûr, demain, cette délicate question (de société) sera tranchée par... les femmes.

J.-L. P.